

Nous, Maire de Mons en Barœul,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2212 & suivants,

Vu le Règlement général de voirie communautaire mis en application par arrêté du Président de La Métropole Européenne de Lille en date du 7 octobre 1991,

Considérant que pour ses 21 ans, LA BRIGADE DES TUBES organise une manifestation le samedi 11 mai 2024 dans la salle du Fort de Mons et ses immédiats abords,

Qu'il importe, en conséquence, de prescrire les mesures de police temporaires destinées à assurer la sécurité des participants et à faciliter l'organisation de cette manifestation,

ARRETONS

Article 1er : Sous peine de mise en fourrière, l'arrêt et le stationnement des véhicules de toute nature, à l'exception des véhicules des organisateurs, seront considérés comme gênants et interdits sur les aires de stationnement de la salle du Fort du vendredi 10 mai 2024 21h00 au dimanche 12 mai 2024 1h00.

Article 2 : A l'approche des lieux de manifestation, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h.

Article 3 : Les prescriptions d'interdiction de circulation et de stationnement seront signalées aux usagers par des panneaux adéquats dont l'installation sera effectuée par les organisateurs. **Un constat d'affichage de l'arrêté municipal dans l'emprise de la manifestation devra être établi par la Police Municipale au moins 48 heures avant des installations, à la demande expresse des organisateurs. A défaut, les mises en fourrière ne pourront être effectuées.**

Article 4 : Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commissaire de Police et les agents placés sous son autorité sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Mons en Barœul, le 2 mai 2024
Pour le Maire et par délégation



Nicolas JONCQUEL-DINSDALE
Premier adjoint
Développement Economique et Urbain

Hôtel de Ville

27 avenue Robert Schuman

CS70370

59370 Mons en Barœul

☎ 03 20 61 78 90

✉ mairie@ville-mons-en-barœul.fr